

ABSORBEURS D'ENERGIE HYDROPNEUMATIQUES POUR PARE-CHOCS

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. RÉALISATIONS DES APPAREILS	3
4.1. PLAN	3
4.2. ASPECT, PRÉSENTATION, PROTECTIONS	3
5. CARACTÉRISTIQUES EXIGÉES	4
5.1. FONCTION ABSORBEUR (ESSAI DE CHOC)	4
5.2. FONCTION RESSORT (CARACTÉRISTIQUE STATIQUE)	5
5.3. FONCTION SUPPORT DE PARE-CHOCS (ARRACHEMENT)	5
5.4. TENUE À LA TEMPÉRATURE	5
6. ESSAI D'ENDURANCE	5
7. AUTRES ESSAIS	5
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
8.1. HISTORIQUE	6
8.2. DOCUMENTS CITÉS	6
8.3. EQUIVALENT À :	6
8.4. CONFORME À :	6
8.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les conditions auxquelles doivent satisfaire les absorbeurs d'énergie à système hydropneumatique pour assurer une liaison électrique du pare-chocs sur le véhicule.

Il complète les prescriptions des règlements auxquels ces pièces peuvent être soumises dans les pays où les véhicules sont commercialisés.

Ces absorbeurs sont prévus pour permettre aux pare-chocs de supporter des petits chocs répétitifs sans dommage ; ils doivent assurer le retour de ceux-ci à la position initiale et ils doivent conserver leurs caractéristiques.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B27 2150.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 à l'exception du paragraphe E, remplacé par le texte ci-après :

E - MARQUAGE

Sauf accord particulier entre le Fournisseur et les Sociétés Automobiles concernées, toutes les pièces doivent porter de façon lisible et indélébile à un emplacement prévu et indiqué au plan :

- le nom du Fournisseur,

ABSORBEURS D'ENERGIE POUR PARE-CHOC	B27 2150	2/6
--	-----------------	-----

- le repère du Fournisseur (identification de l'appareil propre à assurer au fabricant un suivi de qualité des composants),
- le mois et l'année de fabrication,
- la mention : "NE PAS OUVRIR HAUTE PRESSION" (hauteur des lettres : 2 mm minimum),
- un repérage pour pièce droite ou pièce gauche, s'il est demandé au plan,
- le repère de l'empreinte du fournisseur, pour les pièces caoutchouc.